

Comment confirmer les sources de financement

Ce tableau récapitule les documents que vous devez fournir pour confirmer les différentes sources de financement de votre projet.

- Les documents dans une langue autre que l'anglais ou le français doivent être accompagnés d'une traduction soit en anglais, soit en français des points principaux. Pour ce qui concerne les memo deals et les contrats, veuillez svp compléter en anglais ou en français les formulaires disponibles sur notre site dans la rubrique « [Télécharger](#) ».
- Une **lettre d'intention** destinée à confirmer un financement doit impérativement inclure un engagement ferme pour effectuer une avance, accorder une subvention ou investir une somme d'argent spécifique. Elle diffère d'une **lettre d'intérêt** qui n'implique pas un tel engagement.
- Les lettres d'intention doivent être établies dans un délai maximum de six mois précédant la réunion du Comité de direction à moins qu'elles n'indiquent une période de validité supérieure à 6 mois.

Source de financement	Documents requis
Fonds publics (supranational, national, régional, local)	Contrat, memo deal ou une lettre d'intention chiffrée récente.
Investissements des chaînes de télévision (préventes et coproduction)	Contrat, memo deal ou une lettre d'intention chiffrée récente*. *Pour ce qui concerne ARTE (Grand Accord uniquement) une lettre conditionnée à l'approbation de la Conférence des Programmes, ne sera prise en compte que si elle est complétée par un engagement additionnel des diffuseurs concernés.
Minima garanti (MG) pour la distribution (nationale ou ventes internationales)	Contrat, memo deal ou une lettre d'intention chiffrée récente. Si la société intervenant comme distributeur ou agent de ventes est la même que celle du producteur ou est affiliée à l'un des coproducteurs, une lettre de banque chiffrée récente doit être fournie pour couvrir le montant du minimum garanti investi dans le financement du film.
Mise en participation du salaire du producteur ou d'un tiers	Lettre d'intention chiffrée indiquant clairement le poste budgétaire mis en participation et signée par la personne concernée (par ex. le producteur lorsque celui-ci met en participation son salaire).
Investissement propre (y compris celui d'un coproducteur national)	Lettre de banque chiffrée récente précisant la capacité financière disponible sur le compte bancaire de la société concernée.

<p>Crédits d'impôts, Tax shelters et remises en espèces (cash rebates)</p>	<p>BE : Contrat, mémo-deal ou lettre d'intention chiffrée (datée de moins de six mois avant la réunion du Comité de direction) avec (de) la société investissant dans le film <u>et</u> l'agrément européen délivré par les autorités nationales compétentes</p> <p>CA: Avis d'un expert-comptable indépendant des producteurs confirmant l'éligibilité du projet pour le(s) crédit(s) d'impôt concerné(s), accompagné d'une estimation de la valeur du/des crédit(s) d'impôt.</p> <p>CZ: "Project Record Certificate" fourni par le Fonds Public du Cinéma/Film ou lettre du Fonds Public confirmant l'éligibilité du projet pour la remise en espèces (<i>cash rebate</i>).</p> <p>EE: Lettre de confirmation de l'Institut du cinéma estonien indiquant le montant de la remise en espèces prévu.</p> <p>ES: Lettre d'intention chiffrée et preuve de l'enregistrement de la société d'investissement "AIE".</p> <p>IE: Avis d'un expert-comptable indépendant des producteurs indiquant le montant du crédit d'impôt.</p> <p>IS: Lettre du Centre Islandais du Cinéma / du Ministère de l'Industrie et de l'Innovation confirmant que le projet a été approuvé ou confirmation du représentant national.</p> <p>IT: Copie du formulaire de demande estampillé par le MIBACT y compris la page indiquant le montant du crédit d'impôt.</p> <p>HR : Confirmation du représentant national auprès d'Eurimages</p> <p>HU : (i) Contrat, mémo-deal ou lettre d'intention chiffrée avec (de) la société investissant dans le film, <u>ou</u> une déclaration du producteur concerné confirmant la prise en charge du montant de l'incitatif fiscal (tax shelter) par le Hungarian National Film Fund <u>et</u> (ii) confirmation que la société de production est officiellement enregistrée auprès de l'Office National du Film ou a introduit une demande d'enregistrement au moins 30 jours avant le dépôt d'une demande de soutien à Eurimages <u>et</u> (iii) confirmation de l'Office National du Film.</p> <p>LT: Lettre de confirmation du Centre Lithuanien du Cinéma confirmant l'éligibilité du projet pour l'incitation fiscale.</p> <p>LU : Confirmation du représentant national auprès d'Eurimages</p> <p>RO : Contrat, mémo-deal ou lettre d'intention chiffrée avec (de) la société investissant dans le film <u>et</u> confirmation de l'autorité nationale compétente.</p> <p>SK: lettre de confirmation du Fonds audiovisuel indiquant que le projet a été approuvé pour la remise en espèces (<i>cash rebate</i>).</p> <p>UK: confirmation du statut britannique du projet (<i>British qualifying status</i>) habituellement sous forme de reconnaissance provisoire de la coproduction délivrée par le BFI.</p> <p>Autres pays : veuillez contacter le Secrétariat d'Eurimages avant de soumettre votre projet.</p>
--	---

Investissement en equity, placement de produits, sponsors	Contrat, memo deal ou lettre d'intention signée chiffrée récente <u>et</u> lettre récente d'une banque précisant la capacité financière de la société concernée.
Apports en industrie	(i) Une liste des biens/services qui seront fournis sous forme d'apports en industrie; (ii) Justificatifs relatifs à la propriété du matériel disponible ou à la disponibilité des services fournis au moyen d'une grille tarifaire, catalogue, liste sur site web, factures pour le matériel/équipement disponible, etc... (iii) Une indication précise des postes concernés dans le budget de production.

Veillez prendre note des points ci-dessous lorsque vous complèterez votre plan de financement :

- Les MG pour la distribution internationale doivent être partagés au prorata des pourcentages de coproduction.
- Lorsque le producteur intervient également comme distributeur ou agent de ventes dans le financement du film, ou si le distributeur et l'agent de ventes sont affiliés à la société de production, le minimum garanti pour la distribution ou les ventes internationales devra être confirmé par une lettre de banque chiffrée.
- Veuillez noter que toutes les lettres d'intention, chiffrées ou non, doivent être datées de moins de six mois précédant la réunion du Comité de direction.
- Les mises en participation des salaires des producteurs et des frais généraux doivent être confirmées par une déclaration chiffrée du (des) coproducteur(s) concernés. **Veillez noter cependant que la mise en participation des salaires et frais généraux et les apports en industrie de tous les coproducteurs ne pourront être considérés comme des sources de financement confirmées que jusqu'à hauteur de 15% du budget.**
- Le pourcentage du soutien Eurimages demandé doit être en principe attribué à chaque producteur selon les pourcentages de participation à la coproduction, sauf en cas de répartition non proportionnelle. Dans ce cas-là, les termes de l'article **4.3.2 s'appliquent**.

Le Secrétariat se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative de financement qu'il jugera nécessaire pour l'appréciation du projet. Pour toutes questions relatives à la confirmation du financement, veuillez contacter le Secrétariat.